



Pôle émetteur : Commande Publique
N° de Téléphone : 01 69 49 64 47
N° Réf. : MD/BC/CH
Affaire suivie par : Catherine HURTEBIZE
E-mail : marchespublics@crosne.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 091-219101912-20260428-2026_4D-AR

DECISION N° 2026-L

OBJET :
Mission CSPS (Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé) pour les travaux d'aménagement de la crèche provisoire Contrat n°2026-02-C

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22-4 ;
VU les délibérations du Conseil Municipal N° 2026-30 en date du 28 mars 2026 et N° 2026-67 en date du 28 avril portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions et notamment celles de prendre « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;
VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2122-8 ;

CONSIDERANT l'incendie survenu le 8 janvier 2026 à la Maison de la Petite Enfance, ayant entraîné la destruction de la crèche et la nécessité qui en découle d'assurer la continuité du service public d'accueil de la petite enfance ;
CONSIDERANT que, dans l'attente de la reconstruction d'une nouvelle crèche et un marché de travaux a été conclu pour l'aménagement provisoire des locaux du Club Ados ;
CONSIDERANT que la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) est obligatoire avec l'objectif de prévenir les risques d'accidents du travail liés à la coactivité des entreprises sur les chantiers ;
CONSIDERANT que deux sociétés ont été mises en concurrence et qu'au vu des critères d'analyse, l'offre de la **société SOCOTEC** dont le siège social située 5, place des Frères Montgolfier- Guyancourt - 78182 ST-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex n° de Siret 834 157 513 00922 est classée en première position, et présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

DECIDE

DE SIGNER le contrat cité en objet avec la société **SOCOTEC** pour un montant global et forfaitaire de **2 223 € HT** soit **2 667,60 € TTC** ;

DE PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 de la ville ;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à exécuter le présent acte, ainsi qu'à la signature de tous les documents, contrats, avenants y afférents.

DE DIRE que le Directeur Général des Services et la Trésorerie Principale de Yerres seront chargés de l'exécution de la présente décision ;

DE DIRE que la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et transmise à Madame la préfète de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Crosne, le 28 avril 2026

Certifié exécutoire par le Maire :
Compte-tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la publication le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Michaël DAMIATI
Maire de Crosne



Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : @Villedecrosne



Proposition commerciale

91_CROSNE_Mission CSPA_ Travaux d'aménagement d'une crèche provisoire - CROSNE

PASS CONFIANCE – 30 mars 2026



Votre contact SOCOTEC Construction :

DIRECTEUR D ACTIVITE

Tel : 06 23 51 49 53

Mail : [REDACTED]@socotec.com

SOCOTEC Agence SPS IDF
13 Cours Valmy
Tour Pacific
92977 PARIS-LA-DEFENSE

Interlocuteur CLIENT :

M. [REDACTED]
Directeur des services techniques

Tel : 06 [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

VILLE DE CROSNE
35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE COORDINATION SPS	6
	L'équipe	6
	La méthodologie	6
	Les délais pour les principales prestations	7
	Les honoraires	7
4	CONDITIONS DE PAIEMENT	8
5	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	9
6	ANNEXE : Chiffrage mission CSPPS	10

1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : 91_CROSNE_Mission CSPS_ Travaux d'aménagement d'une crèche provisoire à CROSNE.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Mission de coordination SPS	2 223,00 €
TOTAL	2 223,00 €



Rappel de votre projet : 91_CROSNE_Mission CSPS_ Travaux d'aménagement d'une crèche provisoire à CROSNE

V1 - [K] 2603204C1000169

Fait à PARIS-LA-DEFENSE, le 30 mars 2026

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : <u>Michael DARLIANI</u>	 DIRECTEUR D ACTIVITE
de <u>Flavie de Crosne</u>	Signature :
N° SIRET de la société à facturer : <u>Flavie</u>	R. Sélamme
<u>219 10 19 120 0018</u>	
Adresse de facturation : <u>35 Av Jean Jaurès</u> <u>91560 CROSNE</u>	
Date : _____	
Signature et cachet de l'entreprise :  	Agence SPS IDF 13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS-LA-DEFENSE

NB : La présente proposition comporte 10 pages

2 VOTRE PROJET

Ses principales caractéristiques

Adresse de l'opération :

1, rue des bâtisseurs
91560 CROSNE

Nombre de bâtiments : 1

Type de réhabilitation : Légère

Type de finition : Aménagée

Stade d'avancement du projet : APD/DCE

Durée prévisionnelle des travaux : 3,0 mois

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 215 000,00 €

Nombre de permis de construire : 1

Nombre de tranches déclarées au PC : 1

Description et points particuliers

Travaux d'aménagement d'une crèche provisoire dans les locaux du club ado par une entreprise générale

3

LA MISSION DE COORDINATION SPS

*OBJECTIF : Prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises.
Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.*

Au vu des caractéristiques de votre projet, la catégorie de l'opération est : 3

L'équipe

Votre coordonnateur SPS est

Son suppléant est

La méthodologie

Nos coordonnateurs utilisent un outil d'élaboration des documents, de suivi et de communication : RapsoSPS.

L'outil RapsoSPS permet à tous les stades d'une mission de coordination SPS d'élaborer tous les documents du ressort du coordonnateur et de communiquer avec tous les interlocuteurs d'une opération de BTP. La diffusion des documents est réalisée en temps réel et via une plateforme internet dédiée et sécurisée, les destinataires peuvent répondre ou commenter les documents.

De la phase conception à la livraison d'un ouvrage, RapsoSPS répond aux exigences réglementaires et permet de diffuser, gérer et suivre en temps réel l'avancement de la mission de coordination SPS.

Chaque coordonnateur dispose d'une tablette tactile pour ses interventions sur le terrain couplée à un ordinateur PC qui assure le « back-office ».

Les avantages de RAPSOSPS

- Des documents à tous les stades présentés sous une forme lisible, exploitable et synthétique.
- Le suivi et la traçabilité des interventions du coordonnateur SPS, la numérotation des documents émis sur une affaire en une série continue comme le veut la réglementation en matière de Registre-Journal de la Coordination.
- La diffusion automatique par mail de chaque document à l'ensemble des acteurs concernés : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, entreprises.
- La possibilité pour le Maître d'Ouvrage, et à sa demande, d'accéder à un site sécurisé lui permettant de consulter l'ensemble des documents émis sur son affaire (Chaque document diffusé est automatiquement enregistré en format non modifiable dans l'application).

Les délais pour les principales prestations

PHASE CONCEPTION (après réception des dossiers de conception)		DÉLAIS
Ouverture du Registre journal de coordination		10 jours
Examen des dossiers de conception		10 jours
Elaboration du PGC SPS / PGSC ou notice de sécurité		10 jours
Constitution du DIUO*		continu pendant toute la phase de conception

PHASE RÉALISATION (délai de réalisation des livrables)		DÉLAIS
Compte-rendu (visites de chantier, inspections communes, réunions dont PV de CISSCT)		2 jours
Harmonisation des PPSPS		5 jours
Remise du DIUO final*		15 jours après réception

**Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de DIUO (ex : démolition), il vous sera remis une fiche de fin de mission reprenant les éléments du Registre journal de l'opération.*

Les honoraires

Vous trouverez la grille de prix en annexe de cette proposition.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Loi 93-1418 du 31 décembre 1993*
- *Décret 94-1159 du 26 décembre 1994*

Le mois supplémentaire de chantier pourra donner lieu à une facturation de **400,00 € H.T / mois**.

Le + Socotec : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre des Études de Sûreté et Sécurité Publique.

4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CSPS	Répartition
Honoraires dus à la remise du PGC	50,00 %
Honoraires dus à la remise du DIUO	50,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La Norme 99-600 de juillet 2016 relative à la mission de Coordonnateurs SPS

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront révisables par application de la formule de révision $0.000+1.000 I_m/I_o$ (I_m étant l'indice Ingénierie du mois de facturation et I_o l'indice du mois d'établissement de l'offre).

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

5 CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Mission de coordination SPS (KDA)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-SPS PREVENTION

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

6

ANNEXE : CHIFFRAGE MISSION CSPS

MISSION DE COORDINATION SPS
DÉCOMPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

PHASE CONSTRUCTION

CONCEPTION		Nombre	Unité	Total (heures)	Coût (HT) Prestation
R 4532-6	Prise en compte du projet	1	Forfait	1,00	57,00 €
R 4532-12	Analyse du dossier de conception	1	Forfait	2,00	114,00 €
R 4532-7	Inspection du site/réunions de préparation	1	Forfait	2,00	114,00 €
R 4532-12	Elaboration du PGC	1	Forfait	2,00	114,00 €
R 4532-12	Constitution du DIUO	1	Forfait	1,00	57,00 €
R 4532-12	Ouverture du Registre Journal	1	Forfait	1,00	57,00 €
R 4532-15	Projet de Règlement de C.I.S.S.C.T.	0	Forfait	0,00	0,00 €
Sous Total « Conception »				9,00	513,00 €
RÉALISATION		Nombre	Unité	Total (heures)	Coût (HT) Prestation
R 4532-14	Inspections Communes avec chaque entreprise	10	Entreprises	10,00	570,00 €
R 4532-48	Analyse et harmonisations des PPSPS	10	Entreprises	5,00	285,00 €
R 4532-48	Mise à jour et adaptation du PGC	1	Forfait	1,00	57,00 €
R 4532-8	SPS Visites de chantier, Réunions de chantier et Réunions de coordination SPS	6	Visites	9,00	513,00 €
R 4532-12	Complément DIUO	1	Forfait	1,00	57,00 €
R 4532-12	Consignation sur le Registre Journal	1	Forfait	3,00	171,00 €
R 4532-39	Finalisation et remise du DIUO	1	Forfait	1,00	57,00 €
R 4532-15	C.I.S.S.C.T. (une réunion tous les 3 mois) + Visite préalable du chantier + Présidence de la réunion + Rédaction des comptes-rendus correspondants	0	Forfait	0,00	0,00 €
Sous Total « Réalisation »				30,00	1 710,00 €
TOTAL PHASE CONSTRUCTION				39,00	2 223,00 €

L'échéancier de facturation est décorrélé de la grille de décomposition SPS, en dernière page de notre offre.